

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 décembre 2022

DCM N° 22-12-01-26

Objet : Examen pour l'exercice 2021 des rapports annuels des délégations de services publiques, du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2021 et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Rapporteur: M. HUSSON

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports ainsi que celui du camping municipal géré en régie pour l'année 2021, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les délégataires au titre de l'année 2021.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

VU les rapports annuels produits par les Délégataires pour l'exercice 2021 et les synthèses produites à l'appui de la présente délibération,

VU le rapport annuel du camping géré en régie pour l'exercice 2021 produit à l'appui de la

présente délibération,

VU l'examen, en date du 14 novembre 2022, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des Délégués de service public de la Ville et celui du camping municipal,

VU l'examen en date du 14 novembre 2022, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par son Président pour l'année 2021,

CONSIDERANT que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité de ladite Commission au titre de l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- Du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégués de service public de la Ville pour l'exercice 2021 et de la note de synthèse desdits rapports.
- Du contenu, pour communication, du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2021.
- Du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2021.

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de Gestion Externe
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux
Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 7

Décision : SANS VOTE



Tableau de bord - Délégations de Service Public

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation

Code délégation : V_ARENS >août 18

Date : 30 septembre 2022

Année : 2021

Politique publique : Sports et Population

Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative

Les Arènes

Domaine d'activité : Événementiel

Etablissement

Situé à : 5 Avenue Louis le débonnaire
57000 METZ

Nature du contrat : Affermage

Signé le : 01/08/2018

Avec effet au : 01/08/2018

Échéance : 31/07/2026

Durée : 8 ans

Exploitant :

Raison sociale : SNC Les Arènes

Forme juridique : SNC

Adresse : 5 Avenue Louis le débonnaire
57000 METZ

Capital : 3 200 €

Société dédiée : OUI

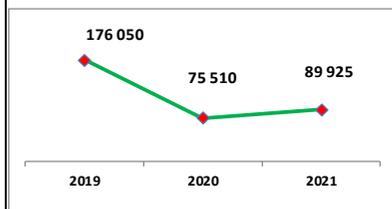
Société Mère : S-PASS Théâtres-Spectacles-Évènements (Filiale de FIMALAC Entertainment)

INDICATEURS

◆ Activité

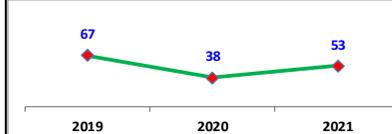
Éléments Financiers (En euros)

Nbre de spectateurs

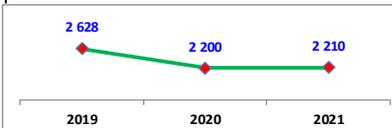


	2019	2020	2021
Chiffre d'Affaires (déléataire)	2 070 372 €	1 527 140 €	1 670 695 €
Résultat Net	68 136 €	114 348 €	118 564 €
Redevances	114 802 €	148 882 €	160 461 €
Nbre de manifestations	67	38	53
Nbre de spectateurs	176 050	75 510	89 925

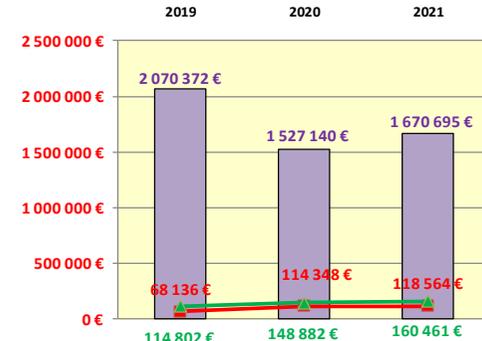
Nbre de manifestations



Fréquentation moyenne par spectacle



■ Chiffre d'Affaires (déléataire) ■ Résultat Net ■ Redevances



1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

	2020	2021	Ecart en €	Ecart en % 2021 - 2020
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	393 509	551 625	158 116	40%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	1 133 631	1 119 070	- 14 561	-1%
Autres Produits et reprises	926	150	- 776	-84%
Total Produits d'exploitation	1 548 066	1 670 845	122 779	8%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	866 830	866 566	- 264	0%
Sous traitance	160 279	179 028	18 749	12%
Charges de personnel	185 538	191 476	5 938	3%
Redevances Collectivité	148 882	160 461	11 579	8%
Frais de siège	80 000	80 000	-	0%
Dotations aux amortissements	99 395	101 506	2 111	2%
Dotations aux provisions	- 51 457	2 294	53 751	-104%
Autres charges	104 597	148 274	43 677	42%
Total Charges d'exploitation	1 433 785	1 550 577	116 792	8%
Résultat d'exploitation	114 281	120 268	5 987	5%
Excédent Brut d'Exploitation	265 890	372 192	106 302	40%
Résultat financier	460	419	- 41	-9%
Résultat exceptionnel	- 393	- 2 123	- 1 730	440%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	114 348	118 564	4 216	4%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur l'année 2021, le délégataire enregistre +40% de **recettes d'activité** (552k€ contre 393k€ en 2020), soit +158k€. En effet, la crise sanitaire a impacté les recettes des Arènes, l'établissement ayant été fermé à plusieurs reprises dans l'année 2020.

Aussi il a été constaté une hausse des produits. Les variations les plus importantes concernent :

- La location de spectacles/concerts (billetterie) diminue de 61k€ à 52k€. Le contexte sanitaire a entraîné le report sur 2022 voire l'annulation de certains spectacles. Le secteur de l'évènementiel n'est pas encore sorti de la difficulté du COVID (83 étaient prévus et seulement 53 ont été réalisées).
- Les prestations refacturées (fluides, prestations techniques, sécurité, incendie) augmentent de 256k€ à 408k€ entre 2020 et 2021. Les prestations sont liées à l'activité. Aussi, en 2020, le délégataire n'a quasiment eu aucune manifestation mais le peu qu'il y a eu étaient génératrices d'un fort chiffre d'affaires. A cela s'ajoute les matchs à huis clos pour le premier trimestre. Par ailleurs Moselle Open n'a pas pu avoir lieu en 2020, évènement qui est générateur d'un fort chiffre d'affaires en prestation.

L'ensemble de ces éléments a forcément impacté tous les postes liés : sécurité, hôtesses, fluides, prestations techniques.

- Les partenariats commerciaux évoluent de 21k€ à 12k€ car ils sont liés à des volumes de vente. Etant donné que le délégataire n'a pas eu le droit d'ouvrir les bars, qu'il y a eu moins de manifestations, automatiquement moins de ventes donc moins de recette de partenariat
- Les autres prestations diminuent de 34k€ à 19k€, sachant qu'elles étaient de 129k€ en 2019. Elles contiennent les refacturations d'achats divers liés aux manifestations comme le matériel loué et refacturé (mobilier, matériel technique sono et vidéo principalement, ainsi que les prestations techniques d'accroche).

À ces recettes d'activité, s'ajoute une **Contrainte Particulière de Service Public** d'un montant de 1 119k€ en 2021 (1 104 779€ en 2020). Cette contrainte (CPSP) est versée par la Ville en compensation de contributions imposées au délégataire par la Ville sur l'équipement (mise à disposition de salles annexes auprès d'associations sportives par exemple, droit de priorité sur la grande salle). Aussi, cette CPSP est constituée en 2021 :

- Servitudes places (20 places) : 23 979€
- Droit de priorité VDM : 111 864€
- Droit de priorité club résident-Metz Handball : 131 553€
- Locations dalles annexes : 832 549€

La ligne « subventions » pour un montant de 1 119 070€ englobe la CPSP auquel s'ajoute la redevance d'investissement (19 125€).

Le total de recettes d'exploitation s'élève à **1 671k€** et est supérieur de +8% à 2020.

A noter que les recettes "hors salles annexes" (grande salle dédiée aux spectacles et l'évènementiel) représentent 49,79% des recettes globales (832k€) et 50,97% proviennent des recettes "salles annexes" (salle dédiée au sport et aux associations) pour 852k€. Il est constaté une forte hausse des recettes des salles hors annexes et une légère baisse des salles annexes. Les recettes des salles annexes sont réalisées par la CSP qui a diminué en 2021 suite au calcul de réindexations. Les recettes des salles évènementielles sont liées à des concours administratifs, soirées de gala.

Les charges totales d'exploitation affichent également une hausse de 8% entre 2020 et 2021, pour un montant total de **1 551k€** en 2021 (1 434k€ en 2020). Les charges ont globalement augmenté en 2021, elles avaient largement diminué en 2020 suite à la crise sanitaire et les événements réduits.

Le résultat d'exploitation affiche +5% entre 2020 et 2021, il est désormais de **120k€** contre 114k€ en 2020 car malgré une hausse des charges et produits, les produits ont augmenté de façon plus significative. À ce résultat d'exploitation, s'ajoute un résultat financier de 419€ et le résultat exceptionnel de -1 730€, ce qui porte le résultat net du délégataire à **118k€** pour 2021 contre 114k€ en 2020, soit +4%.

À noter que **les redevances** versées à la collectivité ont été revues et les modalités de calcul sont les suivantes :

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) fixe de 10 000€ annuel indexé,
- Redevances liées aux activités Buvette, restauration et spectacles extérieurs : RODP fixe de 1 200€ annuel indexé et part variable de 2% du Chiffre d'Affaires,
- Redevance d'affermage de 78 000€ annuel indexé,
- Redevance de contrôle : 5 000€ annuel indexé,
- Redevance d'intéressement sur le Résultat d'exploitation : 10% du résultat d'exploitation de 0 à 50k€, 40% de 50k€ à 100k€, 50% de 100k€ à 200k€, 60% au-delà de 200k€.

En 2021 ont été versées, des redevances fixes pour 160 460€.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

On constate que le résultat net réalisé est inférieur aux estimations de ce nouveau contrat.

Toutefois, les recettes totales affichent une sous-réalisation de 10%, soit -290k€ qui est atténué par des charges largement moins élevées que le prévisionnel (-160% soit -1,3M€). Le délégataire obtient ainsi un résultat d'exploitation inférieure que prévu : **472k€** au 31/12/21 contre 1 697k€ prévu. Les résultats financier et exceptionnel n'appellent pas de remarque particulière pour ce début d'exploitation.

◆ Période de	2018	à fin 2021		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	3 016 173	3 306 259	-290 086	-10%
Autres Produits et reprises	92 889	833 314	-740 425	-797%
Σ Produits	7 807 216	7 981 175	-173 959	-2%
Achats, Serv Ext et autres	4 135 913	1 103 234	3 032 679	73%
Charges de personnel	1 016 661	1 687 601	-670 940	-66%
Redevances Collectivité	567 327	374 348	192 979	34%
Frais de siège	344 733	273 333	71 400	21%
Dotations aux amortissements	368 554	412 001	-43 447	-12%
Dotations aux provisions	57 918		57 918	100%
Autres charges	851 366	2 213 390	-1 362 024	-160%
Σ Charges	7 342 472	6 265 490	1 076 982	15%
Résultat d'exploitation	464 744	1 715 685	-1 250 941	-269%
Résultat financier	9 482	-18 140	27 622	291%
Résultat exceptionnel	-1 943	0	-1 943	100%
Résultat Net avant IS	472 283	1 697 545	-1 225 262	-259%

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2021

Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID19, 2021 aura également eu son lot de contraintes : des jauges limitées, des couvre-feux, des matchs à huis clos et la mise en place d'un pass sanitaire.

L'effectif des Arènes au 31/12/2021 reste constant par rapport à fin 2020 avec 7 personnes à temps plein. L'ensemble du personnel n'a pas repris à temps complet dès le début d'année et seuls les personnels d'accueil ont été maintenus sur site à 100%.

Gestion grande salle

Dans le contexte de la crise sanitaire, les Arènes n'ont pu accueillir que des matchs à huis-clos et 2 journées de don du sang entre janvier et mai 2021.

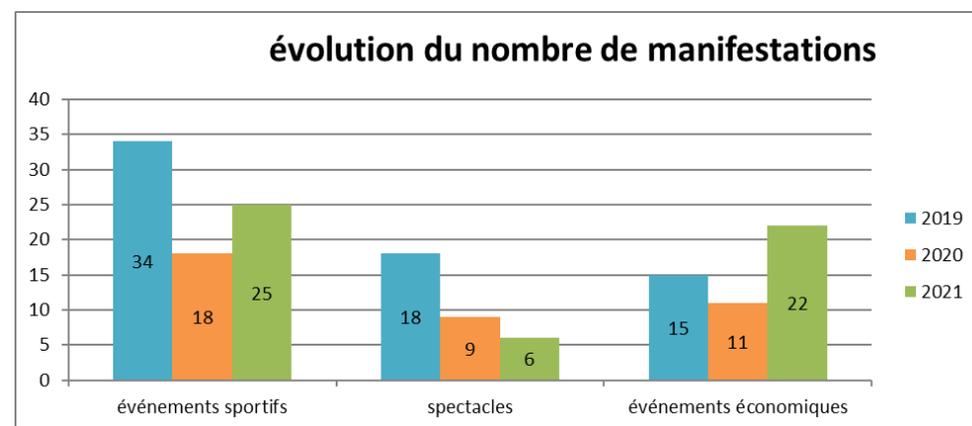
La reprise en septembre est moindre avec des manifestations à nouveau reportées sur 2022, voir 2023.

Les Arènes ont toutefois été utilisées durant 82 jours en 2021 pour des événements sportifs, culturels, d'entreprises et des spectacles (hors utilisation des salles de sport annexes par les clubs et les scolaires). Cela équivaut à un taux d'utilisation de l'équipement de 23,09 %.

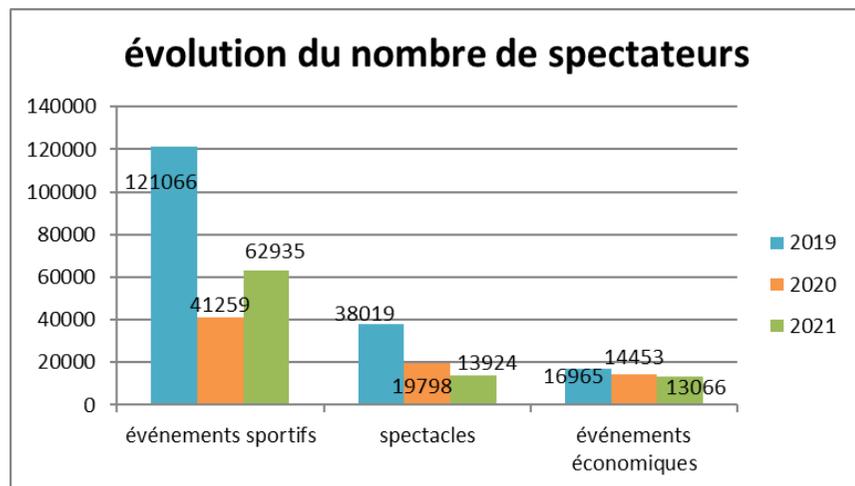
Sur ces journées, il faut compter 14 jours de montage/démontage.

Le nombre de manifestations accueillies sur l'année a bien évidemment augmenté entre 2020 (38) et 2021 (53), malgré un contexte du monde du spectacle et de l'événement encore très fragilisé.

Le nombre d'événements d'entreprise a doublé passant de 11 en 2020 à 22 en 2021. On notera une nette augmentation, même en prenant comme référence 2019, avant la crise sanitaire. Cela s'explique par les bonnes relations commerciales entretenues par les Arènes avec de nombreux acteurs locaux.



En ce qui concerne le nombre de spectateurs, il est très logiquement supérieur à 2020 mais en baisse par rapport à 2019, puisque l'ensemble des manifestations sur le 1er semestre se sont déroulées à huis-clos.



Journées Ville

Contractuellement, la Ville de Metz dispose de 37 journées de mise à disposition de la grande salle des Arènes, avec un report autorisé de 4 journées (en négatif comme en positif) d'une année sur l'autre. A cela s'ajoute 12 journées reportées sur le restant du contrat (pour non-utilisation en 2020). Ainsi, pour 2021, la ville disposait de 41 journées (+12), elle n'en a utilisé que 33 :

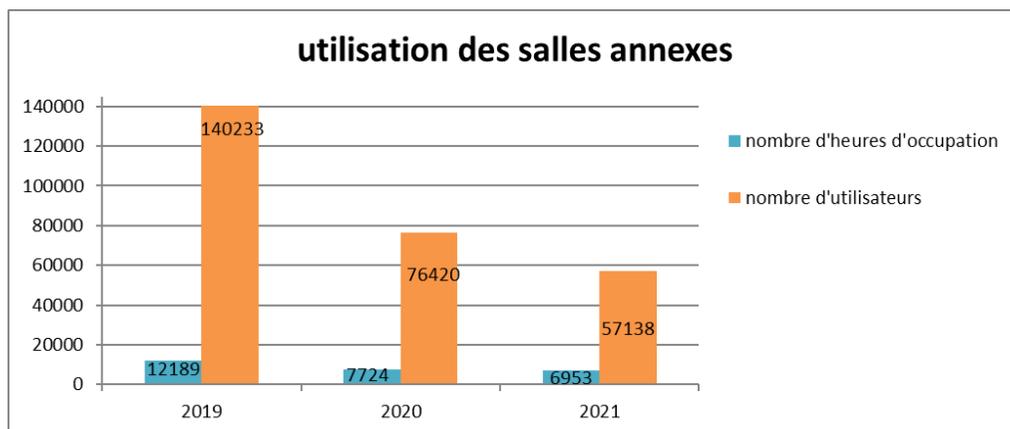
- 21 journées pour Metz Handball dans le cadre de son championnat ainsi que son parcours en ligue des Champions ;
- 1 journée a été attribuée pour la réunion allocution de Monsieur le Maire ;
- 8 journées ont été attribuées au Moselle Open ;
- 2 journées ont été attribuées pour l'accueil du Final 4 de la coupe de la Ligue de handball masculin.

Enfin, dans le cadre de sa convention avec le département, la ville met à disposition 2 journées par an. Pour 2021, aucune journée a été utilisée.

Gestion salles annexes

Au niveau de l'utilisation des salles annexes, la programmation est gérée directement par le service Equipements Sportifs de la Ville qui attribue aux clubs et écoles de Metz différents créneaux valables pour l'année scolaire.

2021 s'est déroulé à nouveau dans un contexte en demi-teinte avec l'instauration de couvre-feux, les interdictions des sports de contact ainsi que les sports scolaires en intérieur.



On constate que les salles annexes ont été encore moins utilisées qu'en 2020. Cela s'explique une nouvelle fois par un contexte de reprise limité avec de nombreuses restrictions (couvre-feu, interdiction des sports de contacts et sport scolaire en intérieur au 1^{er} semestre 2021 notamment).

Ainsi, une baisse de la fréquentation globale de 34% a été constatée sur les activités sportives malgré les efforts considérables de clubs pour s'adapter.

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivantes en 2021 :

investissements et entretien réalisés 2021	montant €TTC
Réglage des tribunes télescopiques	4 580 €
Remise en état parquet grande salle	7 682 €
Réparation linteau grande salle sous gradin relevable	7 932 €
Réfection sol des loges (consommable)	2 640 €
Réfection sol des loges (pose)	1 349 €
Réparation portes grande salle	3 846 €
Remise en état passerelles mobiles grande salle	1 140 €
Remise en état gradin relevable	950 €
Remise en état portes electriques passerelles mobiles grande salle	4 530 €
Remise en état des portes coupe-feu à divers endroits	12 671 €
Signalétique salles annexes	1 900 €
remise en état du sauna	<i>réalisé par le personnel</i>
rénovation des mains courantes escaliers	<i>réalisé par le personnel</i>
rénovation des sols	<i>réalisé par le personnel</i>
changement des dalles du faux plafonde l'espace balnéo	<i>réalisé par le personnel</i>
refraichissement du palncher de la scène	<i>réalisé par le personnel</i>
TOTAL	49 220 €

La Ville est également intervenue plusieurs fois sur des travaux d'entretien du bâtiment.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Communication

Avec un budget communication à hauteur de 43K€, le délégataire utilise de nombreux moyens de communication pour se faire connaître et promouvoir les événements au sein de sa structure :

- Achat d'espace publicitaire dans le Républicain Lorrain, Urban TV, ...
- La réalisation d'un magazine biannuel : le MAG DES ARENES
- Un site internet avec lien sur les billetteries : 58 616 visites uniques en 2021
- Une page Facebook : 13 438 abonnés au 31 décembre 2021 (+516 par rapport à 2020)
- Un profil twitter et Instagram (1322 abonnés)

- L'utilisation d'une newsletter à 1415 abonnés

Les Arènes ont soutenu financièrement plusieurs manifestations et/ou structures : le Moselle Open, Metz Handball, Planet Aventure Organisation et Metz Plage.

Actions responsables et solidaires

Dans le cadre de la charte des 15 engagements écoresponsables des grands événements sportifs signée avec le ministère des Sports et WWF France, les Arènes ont poursuivi leurs actions avec :

- La mise en place de distributeurs sanitaires écoresponsables via Lucart Group (papiers 100% recyclés et de fabrication française).
- La mise en place de cendrier écoresponsable et du recyclage de mégots avec la société Cy_Clope.
- La pérennisation du partenariat avec la société Elise dans le cadre du recyclage des déchets (535,5kgs ont été collectés aux Arènes en 2021).

Dans le cadre de leurs actions pour l'inclusion, les Arènes ont pérennisé leur relation avec l'association Planète Aventure Organisation sur différentes actions comme le Metz Trophy Aventure, les rencontres en amont de la manifestation, l'action Kif-Kif égalité ou l'accueil d'une séance de yoga géante.

Enfin, les Arènes accueillent plusieurs fois par an l'Etablissement Français du Sang dans le cadre de dons du sang en leur mettant gracieusement à disposition le grand hall et en prenant en charge les frais de mise en configuration.

Utilisation de la grande salle

Tout au long de l'année 2021, les Arènes ont proposé une programmation sportive (exclusivement à huis-clos sur le 1^{er} semestre puis en jauge réduite sur la fin de l'année :

- Le Moselle Open (19 au 26 septembre) ;
- Les matchs de Metz Handball tout au long de l'année ;
- Le Final 4 de la Coupe de la Ligue de handball masculin (18 et 19 décembre)

Elles ont aussi accueilli plusieurs temps forts culturels comme le spectacle de Vianney (19 novembre) ;

Enfin, plusieurs événements grand public ou d'entreprise se sont déroulés au sein de l'enceinte des Arènes comme la réunion de l'ensemble de agents de la ville de Metz (31 août) ou le gala de l'ENSAM (4 décembre).

Utilisation des salles annexes

Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont pu bénéficier des salles des Arènes pour se réunir en dehors des créneaux attribués par la ville : réunions, assemblées générales, cocktails, ... Cela représente 19 événements sur l'année 2021.

7. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Avec une année 2022 synonyme de réelle reprise de l'activité, plusieurs pistes d'amélioration sont en réflexion afin d'améliorer plus encore la qualité des prestations proposées aux Arènes :

- Continuité dans l'amélioration de la qualité d'accueil des clubs dans les salles annexes (relamping, mise en place d'écran, renouvellement matériel,...) ;
- Continuité dans les aménagements pour améliorer l'accueil des productions ;
- Objectif 2024 : démarcher les fédérations pour obtenir des matchs amicaux, des entrainements.



Tableau de bord - Délégations de Service Public

Service : Pôle Mission Aide au Pilotage

Code délégation : V_GOLF

Date : 23 septembre 2022

Année : 2021

Golf de Metz Technopôle

Politique publique : Sports et Population

Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative

Domaine d'activité : Sport

Etablissement

Situé à : 3 rue Félix Savart 57070 Metz

Nature du contrat : Affermage

Signé le : 10/06/2021

Avec effet au : 15/06/2021

Échéance : 14/06/2033

Durée : 12 ans

Exploitant :

Raison sociale : SARL GARDEN GOLF de Metz Technopôle

Forme juridique : SARL

Adresse : 3 rue Félix Savart 57070 Metz

Capital : 10 500 €

Société dédiée : OUI

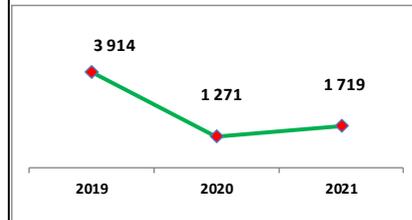
Société Mère : U-GOLF

INDICATEURS

Activité

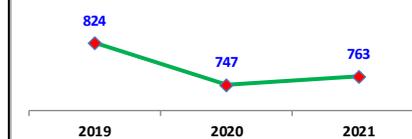
Éléments Financiers (En euros)

Total compétiteurs

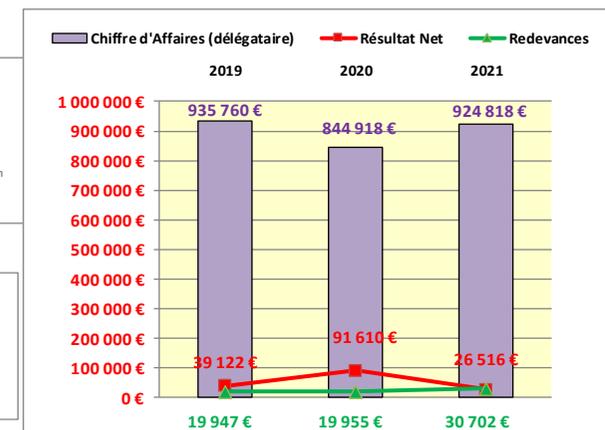
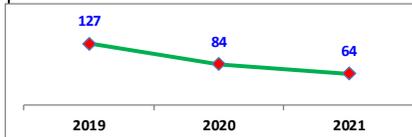


	2019	2020	2021
Chiffre d'Affaires (délégataire)	935 760 €	844 918 €	924 818 €
Résultat Net	39 122 €	91 610 €	26 516 €
Redevances	19 947 €	19 955 €	30 702 €
Nbre licenciés	824	747	763
Total compétiteurs	3 914	1 271	1 719

Nbre licenciés



Nbre de manifestations



1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2021	
Golf de Metz Technopôle	Sport			
	2020	2021	Ecart en €	Ecart en % 2021 - 2020
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	824 918	914 818	89 900	11%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	20 000	10 000	- 10 000	-50%
Autres Produits et reprises	73 617	43 321	- 30 296	-41%
Total Produits d'exploitation	918 535	968 139	49 604	5%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	350 816	403 890	53 074	15%
Sous traitance	56 454	52 557	- 3 897	-7%
Charges de personnel	297 417	361 496	64 079	22%
Redevances Collectivité	19 955	30 702	10 747	54%
Frais de siège	80 599	99 569	18 970	24%
Dotations aux amortissements	43 036	36 473	- 6 563	-15%
Autres charges	11 601	294	- 11 307	-97%
Total Charges d'exploitation	803 424	932 424	129 000	16%
Résultat d'exploitation	115 111	35 715	- 79 396	-69%
Excédent Brut d'Exploitation	96 131	29 161	- 66 970	-70%
Résultat financier	- 1 441	880	2 321	-161%
Résultat exceptionnel	10 139	- 4 125	- 14 264	-141%
Impôts bénéfice	32 199	5 954	- 26 245	-82%
Résultat net	91 610	26 516	- 65 094	-71%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

Le Chiffre d'Affaires connaît une hausse globale de +11% entre 2020 et 2021 passant de 825K€ à 915K€.

Le Chiffre d'Affaires propre aux activités de pratique du golf connaît une hausse sur 2021. Les ventes "*Green fees Practise*", donnant un accès journalier au terrain de golf, ont évolué de 62 654€ de recettes en 2020 à 73 757€, soit +17,4%.

Les ventes liées à l'enseignement ont également augmenté évoluant de 261 768€ en 2020 à 322 283€ en 2021, soit +22,90%. Cela s'explique par une fidélisation des clients suite aux confinements. En effet, le golf avait été autorisé car activité pleine air.

Le poste "ventes boutiques" qui étaient affichées à 68 014€ en 2020 apparaît à 79 870€ en 2021, soit +17%.

Les cotisations affichent une baisse mais restent importantes (372 969€ contre 390 436€ en 2020, soit -4,35%).

La redevance du domaine public pour la location des lieux au restaurant, a diminué de 10K€, évoluant de 20K€ à 10K€ suite à des avoirs 2020 après accord avec le restaurateur (4 mois)

Enfin, la ligne « Autres produits et reprises » pour 43K€ englobe la refacturation des charges au restaurant et provisions pour remboursements liés aux vols/cambriolages de 2021.

Les recettes générées par le golf s'établissent à un montant total de **968 139€** contre 918 535€ en 2020, soit +5%.

Le Délégué perçoit chaque année, au titre d'aide au développement de l'enseignement auprès des jeunes scolaires et participation aux écoles municipales de sports, une Contrainte de Service Public versée par la Ville :

- Une subvention de 30.000€ par an réévaluée chaque année couvre les scolaires (22 344€ contre 43 386€ T.T.C en 2020). Le montant devrait être divisé par deux par rapport à 2020 car suite au nouveau contrat, la Ville de Metz ne prend en charge plus que 50% du coût, le reste est supporté par le délégué.

Les charges d'exploitation affichent une hausse globale de 129K€ sur la période, soit +16%, pour un montant total de **932 424€** contre 803 424€ en 2020. Cette hausse s'explique notamment par le retour à la normale en 2021 après les 3 mois de fermeture en 2020. Aussi, les hausses suivantes sont constatées :

- Les matières premières augmentent de 26K€,
- Le poste fourniture, entretien et petit équipement augmentent également, évoluant de 22K€ à 34K€,
- Le poste autres entretien et réparations augmente également de plus de 30K€,
- Les charges de personnel évoluent de plus de 64K€. En lien avec les 4 mois fermeture en 2020 accompagné de chômage partiel. A cela s'ajoute trois créations de poste en 2021 : un apprenti jardinier, une personne à l'accueil en contrat d'apprentissage en marketing et commercialisation des produits sportif et une personne à l'enseignement en tant que moniteur.
- Les frais de siège évoluent de 19K€ en lien avec la variation du chiffre d'affaires.

De fait, le résultat d'exploitation du Délégué a diminué pour cette année 2021 : 35 715€ contre 115 111€ en 2020.

Déduction faite d'un résultat financier positif de 880€, d'un résultat exceptionnel négatif de 4 125€ et d'impôts sur les bénéfices d'un montant de 5 954€, le résultat net du Déléataire est de **26 516€ en 2021** contre 91 610€ en 2020 (soit -71%).

Concernant les redevances versées à la Ville :

Le niveau de redevances attendues par la Ville sur 2021 s'établit à :

Une redevance d'affermage et d'occupation du domaine public pour 9 070,10€ (du 1^{er} janvier au 15 juin 2021)

Une redevance d'affermage et d'occupation du domaine public pour 10 171€ (du 15 juin au 31 décembre 2021)

Une redevance de contrôle mise en place avec le nouveau contrat depuis le 16 juin 2021 pour 2 726€.

Une redevance sur l'enseignement de 31 311€ à cheval sur les deux contrats (19 535€ jusqu'au 15 juin et 11 776€ jusqu'à la fin de l'année).

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

◆ Période de	2021	à fin 2021		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	11 407 052	8 997 812	2 409 240	21%
Autres Produits et reprises	755 268	2 398 813	-1 643 545	-218%
Σ Produits	12 439 621	11 396 625	1 042 996	8%
Achats, Serv Ext et autres	5 131 987	1 591 997	3 539 990	69%
Charges de personnel	4 957 315	5 379 795	-422 480	-9%
Redevances Collectivité	270 458	242 088	28 370	10%
Frais de siège	929 976	0	929 976	100%
Dotations aux amortissements	431 294	196 000	235 294	55%
Dotations aux provisions	3 210		3 210	100%
Autres charges	45 338	3 816 900	-3 771 562	-8319%
Σ Charges	11 769 578	11 226 780	542 798	5%
Résultat d'exploitation	670 043	169 845	500 198	75%
Résultat financier	-66 130	0	-66 130	100%
Résultat exceptionnel	65 045	0	65 045	100%
Résultat Net avant IS	668 957	169 845	499 112	75%

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.) et actualisé au CEP

Les recettes d'activités réalisées au cumulé sont supérieures de 14%, des prévisions (+1 494K€) par rapport au Compte d'Exploitation réajusté du Délégué. Les charges d'exploitation cumulées sont inférieures à hauteur de -390K€, soit -4%. Les résultats financiers et exceptionnels n'apportent pas à commentaires. Le résultat net cumulé sur la période apparaît au-dessus des prévisions du compte d'exploitation du Délégué (écart de 467K€ entre les prévisions et les réalisations cumulées).

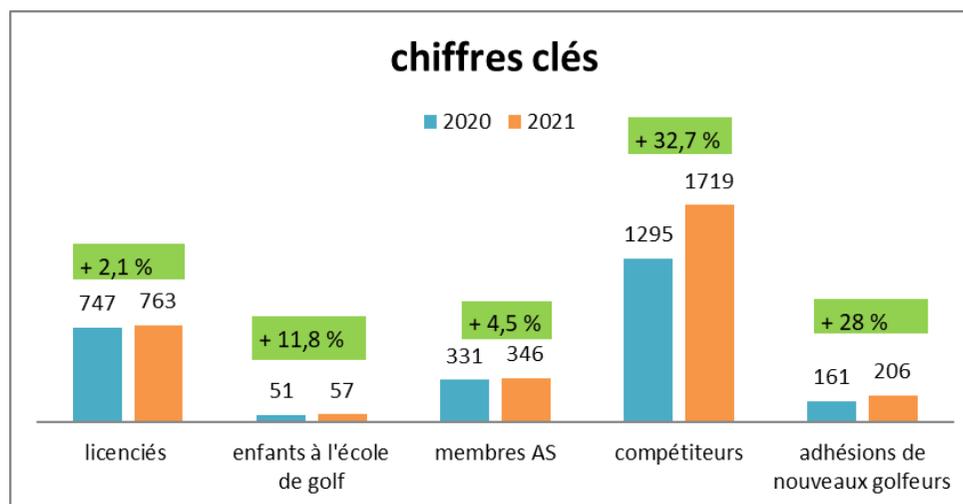
4. **ANALYSE DE L'ACTIVITE 2021**

En juin 2021, la ville de Metz et UGOLF ont signé un nouveau contrat d'affermage relatif à l'exploitation du golf de Metz Technopole. Ainsi, la SARL GARDEN GOLF METZ TECHNOPOLE en assurera la gestion pendant 12 ans, soit jusqu'en 2033, après une première période d'exploitation de 15 ans.

Tout au long de l'année 2021 un terrain et des greens de qualité ont été proposés aux golfeurs malgré de nombreuses contraintes environnementales.

Fréquentation

Au niveau de la fréquentation du golf, elle est plutôt stable d'une manière générale, voire légèrement en hausse. On notera plus particulièrement une augmentation importante des nouvelles adhésions (+28% par rapport à 2020). Voici ci-dessous, les principaux chiffres :



Événements marquants 2021

Plus de 100 initiations gratuites de 2h ont été proposées tout au long de l'année et ont permis d'initier près de 350 personnes dont 90 ont souscrit à la formule débutante : SWING4U, soit un taux de transformation de 25%.

En plus de ces séances d'initiations, UGOLF s'est associé à l'association AKADMI pour proposer des initiations et compétitions de footgolf afin de toucher un public plus large et familial. L'accueil de jeunes sur l'animation estivale a permis l'adhésion à l'école du golf de 3 d'entre eux à la rentrée en septembre.

Également, tout au long de l'année le Garden Golf a également participé à des actions de promotion comme des sessions pour les étudiants en collaboration avec le SUAPS, des initiations sur Metz Plage ainsi que sur la Fête du Sport qui s'est déroulée en septembre aux Arènes de Metz.

Le calendrier des compétitions est toujours très attractif avec 64 compétitions organisées au Garden Golf regroupant 1719 compétiteurs.

Sport scolaire et développement de la pratique handisport

La ville de Metz a versé au Garden Golf une contrainte de service public de 22 344€ TTC en 2022, soit 50% du cout réel pour l'enseignement du golf scolaire. UGOLF prenant à sa charge l'autre moitié des coûts.

Ainsi, 20 classes soit 455 élèves de CM1/CM2, ont participé à un cycle de découverte du golf. Les élèves ont ainsi profité de 7h de golf encadré par un enseignant professionnel en association avec les enseignants, eux aussi formés en amont.

UGOLF s'est engagé sur ce nouveau contrat à développer la pratique handisport, ils sont notamment en contact avec l'Institut des Jeunes Sourds de Metz pour la promotion du golf. Un des meilleurs joueurs handisport français (Jérémy PASTOR) est aussi abonné au Garden Golf Metz Technopole.

Situation patrimoniale et investissements

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivants en 2021 :

Réalisations 2021	
achat nouvelle tondeuse fairways	60 000 €
achat nouveaux éléments tondeuse green	8 000 €
création d'une nouvelle aire de lavage	17 983 €
commencent travaux drainage trou 14	15 550 €
achat mobilier signalétique parcours	5 500 €
sablage des fairways	14 000 €
regarnissage des greens et fairways	16 500 €
TOTAL	137 533 €

UGOLF a travaillé dans la continuité de ses investissements des années précédentes. Son objectif est d'offrir aux golfeurs un terrain de qualité et des évènements riches et variés permettant à tous d'allier sport et convivialité.

Eléments d'analyse de la qualité du service

Les parcours, les zones d'entrainements et le practice ont été accessibles toute l'année. Le club house a toutefois été fermé du 24 décembre au 2 janvier inclus comme chaque année. Les parcours restants toutefois accessible durant cette période.

Le site internet du Garden Golf est mis à jour régulièrement et donne la possibilité aux visiteurs de réserver leur parcours en ligne et de consulter les dernières informations. Les usagers ont la possibilité de donner leur avis directement sur le site internet. L'enquête de satisfaction réalisée en 2022 est en cours et les retours sont nombreux.

Le délégataire prend également de nombreuses mesures en faveur du développement durable. Il réduit en effet au minimum l'utilisation des produits phytosanitaires et recherche des solutions innovantes pour les supprimer complètement (programme de regarnissage, défeutrage régulier, aération à louchets, ...). La gestion des espaces verts et des terrains de golf se fait aussi de manière responsable par des jardiniers sensibilisés et formés.

UGOLF entretient un lien fort avec l'Association Sportive qu'elle soutient chaque année de diverses manières (cf. tableau ci-dessous).

soutien à l'AS du GARDEN GOLF	année		variation 2020/2021	
	2020	2021	€	%
prise en charge des pros lors des déplacements jeunes	2 000 €	1 500 €	- 500 €	-25%
entraînement des équipes (mise à disposition d'un pro)	8 400 €	8 400 €	- €	0%
versement de l'intégralité des droits de compétitions	4 200 €	3 000 €	- 1 200 €	-29%
accès practice (2000 seaux de balles distribués aux équipes)	10 200 €	11 000 €	800 €	8%
remises consenties pour les compétitions (balles, sacs, chariots électriques...)	3 000 €	3 000 €	- €	0%
versement de 200€ par joueur d'équipes	5 000 €	5 000 €	- €	0%
invitation aux Masters Ugolg	- €	1 400 €	1 400 €	0%
total	32 800 €	33 300 €	500 €	2%

Pistes d'amélioration du service

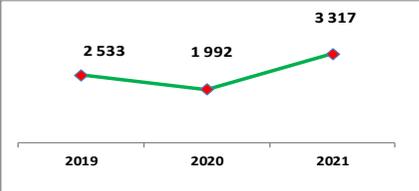
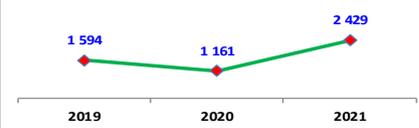
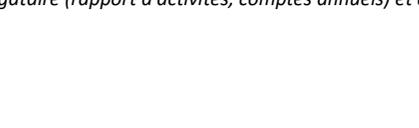
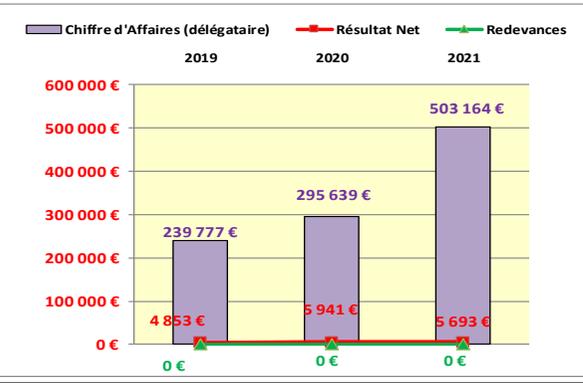
Au niveau des parcours, UGOLF souhaite chaque année progresser dans l'optimisation de l'entretien des terrains et greens. Ainsi, il reste encore du drainage à réaliser sur certains trous afin de réduire l'humidité et améliorer le confort de jeu des golfeurs.

Pour 2022, l'objectif sera également de trouver une solution durable pour la protection des bâtiments administratifs situés à proximité du golf et avec lesquels, il y a régulièrement des accidents de type "balles perdues". Cela concerne principalement le bâtiment du CROUS et la terrasse du restaurant universitaire. Après plusieurs réunions sur place, un filet de protection sera installé au niveau du restaurant du CROUS au 1^{er} trimestre 2023.

Les diverses actions de communication et de découverte du golf seront reproduites afin de développer et de rendre accessible ce sport au plus grand nombre. Toute l'équipe du Garden Golf continuera ses efforts sur la qualité du parcours, la fidélisation des clients et la démocratisation du golf.

A partir du 1^{er} trimestre 2022, un rapport trimestriel sera transmis à la collectivité afin de suivre l'activité du golf au plus proche.

Fourrière automobile

	<h3>Tableau de bord - Délégations de Service Public</h3>																									
<p>Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation</p> <p>Année : 2021</p> <p>Service gestionnaire : Pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation</p>	<p>Code délégation : V_FOURRIERE</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Fourrière automobile</p>	<p>Date : 17 octobre 2022</p> <p>Politique publique : Tranquillité publique, réglementation et activités commerciales</p> <p>Domaine d'activité : Réglementation</p>																								
<p>Etablissement</p> <p>Situé à : 95 boulevard solidarité, 57000 METZ</p> <p>Nature du contrat : Affermage</p> <p>Signé le : 01/03/2018</p> <p>Avec effet au : 01/04/2018</p> <p>Échéance : 29/02/2028</p> <p>Durée : 10 ans</p>	<p>INDICATEURS</p> <p>◆ <u>Activité</u></p>																									
<p style="text-align: center;">Exploitant :</p> <p>Raison sociale : SARL AFM (Auto Fourrière Metz)</p> <p>Forme juridique : SARL</p> <p>Adresse : 55 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION</p> <p>Capital : 10 000 €</p> <p>Société dédiée : OUI</p> <p>Société Mère : AFM</p>	<p>Eléments Financiers (En euros)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (déléataire)</td> <td>239 777 €</td> <td>295 639 €</td> <td>503 164 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>4 853 €</td> <td>5 941 €</td> <td>5 693 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Nb de restitutions de véhicules</td> <td>1 594</td> <td>1 161</td> <td>2 429</td> </tr> <tr> <td>Total véhicules mis en fourrière</td> <td>2 533</td> <td>1 992</td> <td>3 317</td> </tr> </tbody> </table>			2019	2020	2021	Chiffre d'Affaires (déléataire)	239 777 €	295 639 €	503 164 €	Résultat Net	4 853 €	5 941 €	5 693 €	Redevances	0 €	0 €	0 €	Nb de restitutions de véhicules	1 594	1 161	2 429	Total véhicules mis en fourrière	2 533	1 992	3 317
	2019	2020	2021																							
Chiffre d'Affaires (déléataire)	239 777 €	295 639 €	503 164 €																							
Résultat Net	4 853 €	5 941 €	5 693 €																							
Redevances	0 €	0 €	0 €																							
Nb de restitutions de véhicules	1 594	1 161	2 429																							
Total véhicules mis en fourrière	2 533	1 992	3 317																							
	<p>Total véhicules mis en fourrière</p> 																									
	<p>Nb de restitutions de véhicules</p> 	<p>Interventions hors Metz</p> 																								
																										

Ce rapport a été établi à partir des informations transmises par le délégataire (rapport d'activités, comptes annuels) et des informations du logiciel de la Ville de Metz (LOGITUD) concernant l'activité de fourrière.

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2021	
Fourrière automobile	Réglementation			
	2020	2021	Ecart en €	Ecart en % 2021 - 2020
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	283 540	488 171	204 631	72%
Subventions	12 099	14 993	2 894	24%
Autres Produits et reprises	4 001	258	- 3 743	-94%
Total Produits d'exploitation	299 640	503 422	203 782	68%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	107 563	291 922	184 359	171%
Sous traitance	-	-	-	
Charges de personnel	116 983	197 295	80 312	69%
Redevances Collectivité	-	-	-	
Frais de siège	-	-	-	
Dotations aux amortissements	1 865	5 868	4 003	215%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	66 239	477	- 65 762	-99%
Total Charges d'exploitation	292 650	495 562	202 912	69%
Résultat d'exploitation	6 990	7 860	870	12%
Excédent Brut d'Exploitation	71 093	13 947	- 57 146	-80%
Résultat financier	-	859	859	
Résultat exceptionnel	-	258	258	
Impôts bénéfice	1 049	1 050	1	0%
Résultat net	5 941	5 693	- 248	-4%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

L'année 2018 était marquée par la passation d'un contrat concernant la gestion de la fourrière automobile, auparavant en gestion municipale. Le présent contrat a été exécuté à compter du 01/03/18 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 29/02/28. Le démarrage de l'exploitation a réellement débuté le 04/04/18 sur l'ancien site de la fourrière municipale, rue Dreyfus Dupont. Une fois les aménagements réalisés, le délégataire s'est installé sur le nouveau site, boulevard solidarité (ZAC Sébastopol).

Initialement inscrit au contrat, le délégataire devait prendre à son compte l'aménagement complet du terrain, sa sécurisation, la construction d'un hangar, l'acquisition de matériels, la végétalisation des lieux et l'exploitation de la fourrière. Ces conditions de prise d'effet étaient soumises à un plan de financement initial et à des investissements lourds qui découlaient de l'exploitation du service.

Une partie des obligations légales édictées dans le contrat de DSP n'ont pas été réalisées par le délégataire, il est à ce jour redevable des investissements portés par la collectivité. La dette des dépenses liées à l'installation s'élève à 115 772,89€.

Une réflexion a été menée entre les services de la ville et le délégataire, pour actualiser le plan de financement initial et le compte d'exploitation prévisionnel du contrat, et pour mettre en place un échéancier de remboursement de la dette sur le restant du contrat, soit 6 ans.

Extrait de la délibération du CM du 11 juillet 2022 (avenant 1 au contrat de DSP) :

PERIODE	MONTANT MENSUEL	MONTANT TOTAL SUR LA PERIODE
D'août 2022 à janvier 2028 (soit 66 mois)	1 750,00 €	115 500,00 €
Février 2028	272,89 €	272,89 €
TOTAL DE LA DETTE		115 772,89 €

Analyse du compte de résultat 2021 :

Pour cette 4^{ème} année d'exploitation, le compte de résultat ci-dessus détaille les recettes perçues par le délégataire dans le cadre de son activité ainsi que les charges liées à son exploitation de ce service public. Ces données ont été consolidées sur la base des comptes de résultats issus de la société AFM (Auto-Fourrière Metz) créée en février 2019.

Les recettes totales d'un montant de 503 422 € sur 2021 sont supérieures aux estimations du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat. La maraude mise en place avec la police municipale a permis d'augmenter fortement le nombre de véhicules mis en fourrière : de 1 860 véhicules en 2018, le nombre s'élève à 3 317 en 2021, ce qui représente une hausse de +78%.

Les charges d'exploitation, d'un montant total de 495 562€, sont également supérieures au niveau attendu au CEP lors de la passation du contrat. Cela est dû notamment à une sur-réalisation très importante des achats et services externes (292k€ au lieu de 55.8k€ au 31/12/2021).

Le résultat net de la délégation s'élève à **5 693 € en 2021** contre 5 941€ sur 2020.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

Pour cette 4^{ème} année d'exploitation, les variations entre le budget de départ et la réalisation du contrat sont les suivantes :

◆ Période de	2018	à fin 2021		
En €uros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	1 223 006	1 552 142	-329 135	-27%
Autres Produits et reprises	5 293	0	5 293	100%
Σ Produits	1 255 391	1 552 142	-296 750	-24%
Achats, Serv Ext et autres	582 864	225 395	357 469	61%
Charges de personnel	422 471	799 784	-377 313	-89%
Redevances Collectivité	20 000	65 661	-45 661	-228%
Frais de siège	0	11 256	-11 256	
Dotations aux amortissements	9 060	275 213	-266 153	-2938%
Autres charges	138 464	72 831	65 633	47%
Σ Charges	1 172 859	1 463 272	-290 413	-25%
Résultat d'exploitation	82 532	88 869	-6 337	-8%
Résultat financier	-1 057	-27 101	26 044	-2464%
Résultat exceptionnel	-251	0	-251	100%
Résultat Net avant IS	81 224	61 768	19 456	24%

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2021

La durée moyenne de garde :

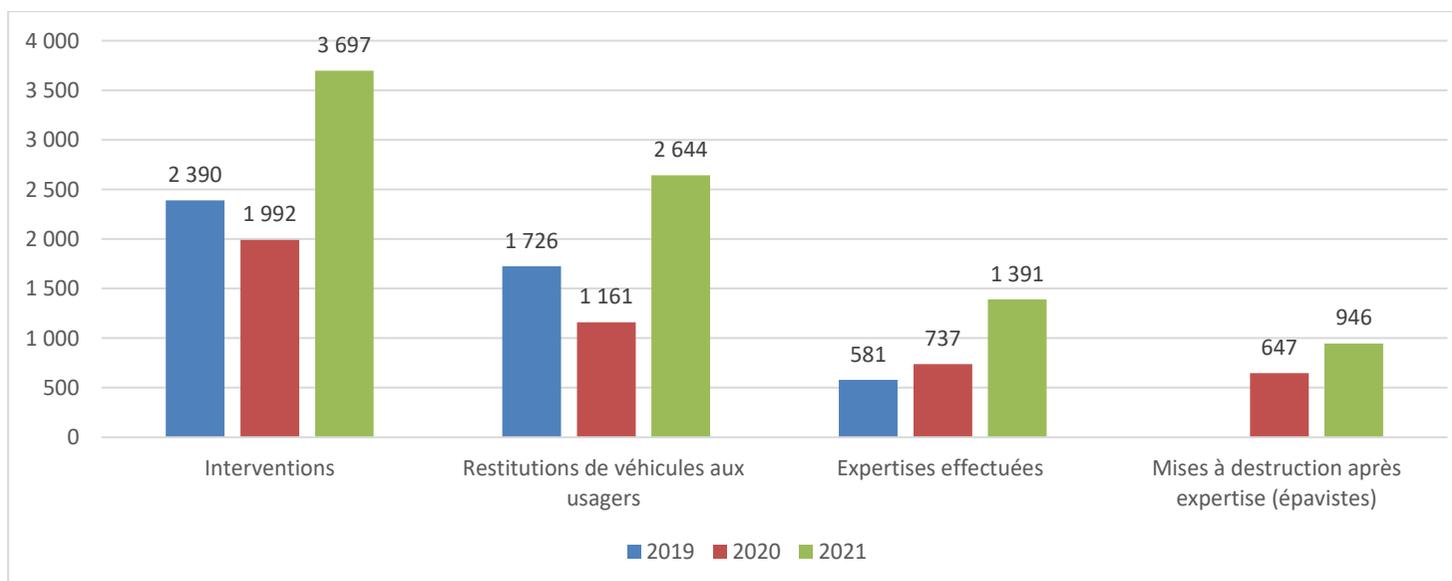
8,31 en 2021, en diminution par rapport à 2020 (8.43 jours)

Le nombre d'heures d'ouverture au public effective :

Pour 2021 l'accueil se fait aux horaires de la DSP.

Evolution de l'activité entre 2019 et 2021 :

	2019	2020	2021
Interventions	2 390	1 992	3 697
Restitutions de véhicules aux usagers	1 726	1 161	2 644
Expertises effectuées	581	737	1 391
Mises à destruction après expertise (épavistes)		647	946



Tarif de restitutions de véhicules aux usagers :

121,27€ pour l'enlèvement + 6,42€ / jour de frais de garde

Le nombre véhicules déplacés :

16 véhicules en 2021 pour cas de force majeure

Le nombre de véhicules saisis (par catégories) et immobilisés par astreinte judiciaire :

4 véhicules pour 2021

Personnel affecté (en équivalent temps plein) directement ou indirectement :

5 Equivalent Temps Plein.

Les activités de fourrière hors ban communal de la Ville de Metz réalisées grâce aux biens relevant du présent Contrat :

- Nombre de véhicules mis en fourrière hors communes : **392**

Nombre de marchés passés par des communes extérieures avec le fourrieriste :

- CHATEL SAINT GERMAIN
- BAZONCOURT
- SORBÉY
- COURCELLES CHAUSSY
- SERVIGNY LES SAINTE BARBE
- LONGEVILLES LES METZ
- ARS LAQUENEXY
- MARLY
- AUGNY
- WOIPPY
- LA MAXE
- SCY CHAZELLES

Nombre collectivités ou la fourrière est intervenue

- AMNEVILLE LES THERMES
- HAYANGE
- CHATEL SAINT GERMAIN
- SAINT JULIEN LES METZ
- PELTRE
- BAN SAINT MARTIN
- SAINTE MARIE AUX CHENES

- MOULINS LES METZ
- VERNY
- OGY MONTOY FLANVILLE
- VANY
- AMANVILLERS
- ANCY DORNOT
- ARS SUR MOSELLE
- MECLEUVES
- GORZE
- CORNY SUR MOSELLE
- MONTIGNY LES METZ

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

VEHICULES D'INTERVENTIONS

Nombre et types de véhicules :

2 RENAULT MIDLUM

1 ISUZU

1 RENAULT MASCOTT

1 CHARIOT ELEVATEUR

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d'amélioration sont identifiées afin d'améliorer la qualité du service et les relations avec la Ville :

- Suivi des indicateurs pertinents de suivi de l'activité : travail de relance avec la société pour que le fichier de suivi soit complété et tenu à jour régulièrement.
- Meilleure concordance entre les différents postes comptables et le suivi d'activité par les services gestionnaires de la Ville :
 - o cela implique un travail commun de définition des postes et des libellés pour un suivi plus précis des recettes et des charges.
 - Travail initié en 2020 et qui devait se poursuivre en 2021 avec l'aide d'un conseiller entreprise pour le suivi financier de la délégation.
- Avenant 1 signé en juillet 2022
 - o Qui actualise le plan de financement du délégataire (p.3)
 - o Qui redéfinit les obligations du concessionnaire sur les investissements
 - o Qui actualise le montant de la redevance de la part fixe et de part variable



Tableau de bord - Délégations de Service Public

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation

Code délégation : V_Voirie

Date : 5 septembre 2022

Année : 2021

Stationnement sur Voirie

Politique publique : SASU

Service gestionnaire : Direction de la Mobilité et des Transports

Domaine d'activité : Stationnement sur voirie

Etablissement

Situé à : 13 rue du Coëtlosquet
57 000 METZ

Nature du contrat : Affermage

Signé le : 01/01/2017

Avec effet au : 01/01/2017

Échéance : 31/12/2024

Durée : 7 ans

Nb de Places de Stationnement

Année	Nb de Places
2019	4 865
2020	4 877
2021	4 875

Exploitant :

Raison sociale : SASU Metz Stationnement

Forme juridique : SASU

Adresse : 13 rue du Coëtlosquet 57000 METZ

Capital : 200 000 €

Société dédiée : OUI

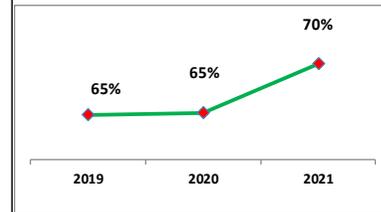
Société Mère : SA INDIGO INFRA
Immeuble Ile-de-France
4 place pyramide
F-92800 PUTEAUX LA DEFENSE

INDICATEURS

◆ Activité

Éléments Financiers (En euros HT)

% Abonnés-Résidents / Nb de places

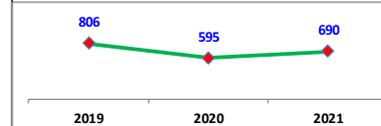


	2019	2020	2021
Rémunération délégataire	1 054 680 €	142 484 €	641 133 €
Résultat Net	-163 386 €	-1 110 713 €	-843 241 €
Redevances	2 746 900 €	2 747 000 €	2 610 800 €
Nombre d'usagers	2 101 143	1 573 371	1 903 946
% Abonnés-Résidents / Nb de places	65%	65%	70%

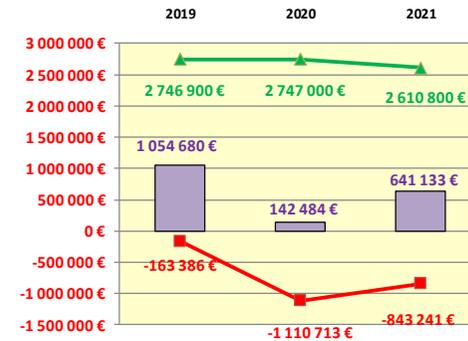
Nombre d'usagers



Recettes totales annuelles par place



■ Rémunération délégataire ■ Résultat Net ■ Redevances



1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2021	
Stationnement sur Voirie	Stationnement sur voirie			
	2020	2021	Ecart en €	Ecart en % 2021 - 2020
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	142 484	641 133	498 649	350%
Autres Produits et reprises	10 977	-	- 10 977	-100%
Total Produits d'exploitation	153 461	641 133	487 672	318%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	241 466	207 312	- 34 154	-14%
Sous traitance	371 436	416 594	45 158	12%
Charges de personnel	227 214	201 663	- 25 551	-11%
Redevances Collectivité	5 000	5 000	-	0%
Frais de siège	14 476	53 406	38 930	269%
Impôts et taxes	13 587	7 280	- 6 307	-46%
Dotations aux amortissements	301 273	451 418	150 145	50%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	269	12 912	12 643	4700%
Total Charges d'exploitation	1 174 721	1 355 585	180 864	15%
Résultat d'exploitation	- 1 021 260	- 714 452	306 808	-30%
Excédent Brut d'Exploitation	- 730 695	- 250 122	480 573	-66%
Résultat financier	- 13 652	52 952	- 39 300	288%
Résultat exceptionnel	- 75 801	75 837	- 36	0%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	- 1 110 713	- 843 241	267 472	-24%

Compte d'exploitation en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur cette 5^{ème} année de réalisation du contrat, les recettes finales perçues par le délégataire s'établissent à 641,1k€ sur 2021, soit une hausse de 318% par rapport à 2020 (année fortement marquée par la crise sanitaire). La rémunération finale du délégataire dépend notamment des recettes totales d'activités.

Les modalités de calcul de la rémunération du délégataire sont les suivantes : le délégataire, par convention de mandat établie avec la Ville de Metz, collecte les recettes totales du stationnement sur voirie (3 361k€ TTC en 2021), qu'il verse à la Trésorerie Municipale. Sur ce montant total de recettes, la Ville perçoit une part fixe de redevance de **2 606k€** en 2021 (montant modifié par avenant n°2 et confirmé dans l'avenant n°3), ainsi qu'une part variable selon le montant total des recettes collectées. Le seuil de déclenchement de la part variable n'a jamais été atteint. Une fois ces deux parts soustraites des recettes totales collectées, le délégataire obtient sa rémunération (nommée ici "recettes activité"). Cette rémunération du délégataire est entendue hors taxes (TVA à 20%), le délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale.

Les recettes moyennes annuelles par place de stationnement pour 2021 sont de l'ordre de **690€** (recettes totales du stationnement/nombre de places de stationnement) contre 595€ en 2020 et 750€ en 2019.

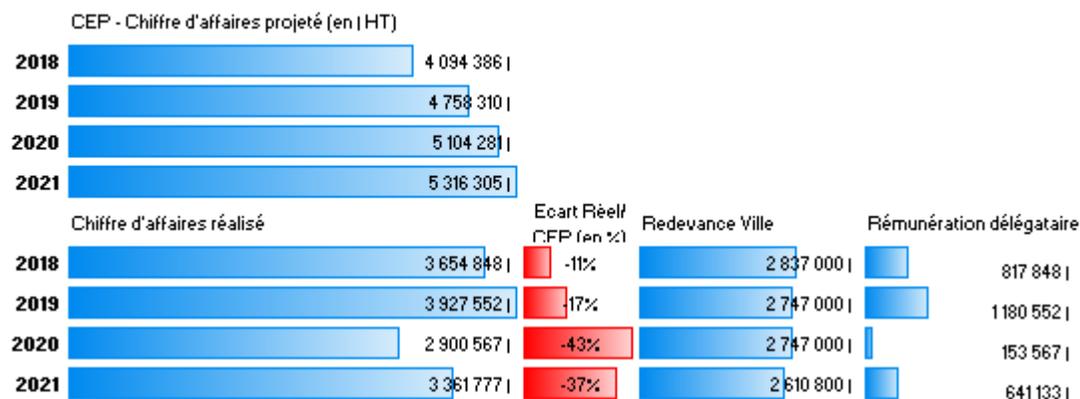
À la lecture de ce compte de résultat, les charges totales d'exploitation du délégataire affichent une hausse de 15% environ par rapport à 2020 (1 356k€ en 2021 contre 1 174k€ en 2020). Ceci est à nuancer selon les postes de charges :

- Nouvelle diminution des charges de personnel (-11% soit -26k€),
- Diminution des achats et services externes (-14% soit - 34k€)
- Augmentation des frais de sous-traitance (+45k€, soit +12%)
- Augmentation des frais de siège (+39k€)

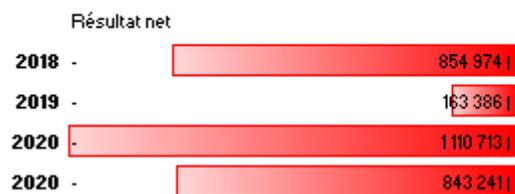
Ce qui explique l'essentiel de la hausse des charges totales d'exploitation est le montant de dotations aux amortissements enregistrés sur 2021, 451k€ soit +150k€ par rapport à l'exercice précédent.

La ligne "redevances collectivité" ne comprend que la redevance pour frais de contrôle (5k€). La redevance fixe (2 605k€) n'apparaît pas dans les comptes annuels du délégataire car elle est déduite directement des recettes totales du stationnement collectées par la Trésorerie Municipale. Une fois la redevance fixe versée à la collectivité, le niveau de recettes de ce contrat est inférieur aux charges d'exploitation du stationnement payant sur voirie, avec un **résultat déficitaire de -843k€** en 2021 contre -1 110k€ en 2020. La légère baisse de rémunération totale revenant à la Ville (2 610k€ en 2021 contre 2 747k€ en 2020) s'explique par la compensation des adaptations demandées par Ville et mise en œuvre en mars 2021.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS



*Le chiffre d'affaires indique ici les recettes totales collectées du stationnement payant sur voirie



Le Chiffre d'affaires est nettement en-deçà des prévisions du contrat : 3 362k€ réalisé au 31/12/2021 contre 5 316k€ prévu. Par ailleurs, si l'on regarde au global depuis 2017, les produits sont en cumul sur les 5 années de 2 381k€ contre 5 936k€ prévus au CEP, soit un écart de **-149%**.

Par ailleurs, on note également une sous réalisation des charges en cumul sur les 5 années mais nettement inférieure aux produits de seulement 7%. Les charges totales de personnel (sous-traitance + INDIGO) sont en sur-réalisation de 936k€ (avec toutefois une amélioration depuis 2 ans). Les charges totales réalisées affichent néanmoins une sous-consommation de **7%**, soit -389k€, principalement expliquée par une sous-réalisation d'investissements à fin 2021 entraînant peu d'amortissements comptables et donc des dotations aux amortissements plus faibles que prévues dans les comptes du délégataire (832k€ au lieu de 1 132k€ prévu à fin 2021). Les charges totales s'établissent à 5 292k€ au 31/12/2021 contre 5 681k€ prévus. Cette sous-réalisation des charges ne comble pas le faible niveau de recettes réalisées, et diminue par conséquent le résultat d'exploitation attendu. Il s'établit à -3 165k€ contre 80k€ prévus.

Les variations entre le réalisé et le prévisionnel se résument comme suit :

◆ Période de	2017	à fin 2021		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	2 369 983	5 936 092	-3 566 109	-150%
Autres Produits et reprises	10 977	0	10 977	100%
Σ Produits	2 380 960	5 936 092	-3 555 132	-149%
Achats, Serv Ext et autres	1 029 007	1 098 465	-69 458	-7%
Charges de personnel	3 033 032	2 097 047	935 985	31%
Redevances Collectivité	20 000	0	20 000	100%
Frais de siège	188 003	345 800	-157 797	-84%
Dotations aux amortissements	832 526	1 131 795	-299 269	-36%
Dotations aux provisions	34 273		34 273	100%
Autres charges	155 175	922 426	-767 251	-494%
Σ Charges	5 292 016	5 680 597	-388 581	-7%
Résultat d'exploitation	-2 911 056	255 495	-3 166 551	109%
Résultat financier	-81 245	-175 475	94 230	-116%
Résultat exceptionnel	-172 850	0	-172 850	100%
Résultat Net avant IS	-3 165 151	80 020	-3 245 171	103%

Compte de résultat en € H.T.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2021

Les montants exprimés ici sont Toutes-Taxes Comprises.

Au 31 décembre 2021, l'évolution suites aux décisions de la collectivité, représente un total d'emplacements exploités 4 875 places réparties sur 5 zones tarifaires :

- Zone A : 419 places (1h shopping)
- Zone B : 1799 places (centre-ville)
- Zone C : 1264 places (petite couronne)
- Zone F : 1171 places (grande couronne)
- Zone G : 222 places (Piscine Lothaire)

Le stationnement sur voirie est payant du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, gratuit les dimanches et les jours fériés. Exception des tarifs « 1h shopping », dont les horaires de stationnement payant sont de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 et G, payant en continu de 9h00 à 19h00. Tous sont gratuits les dimanches et les jours fériés.

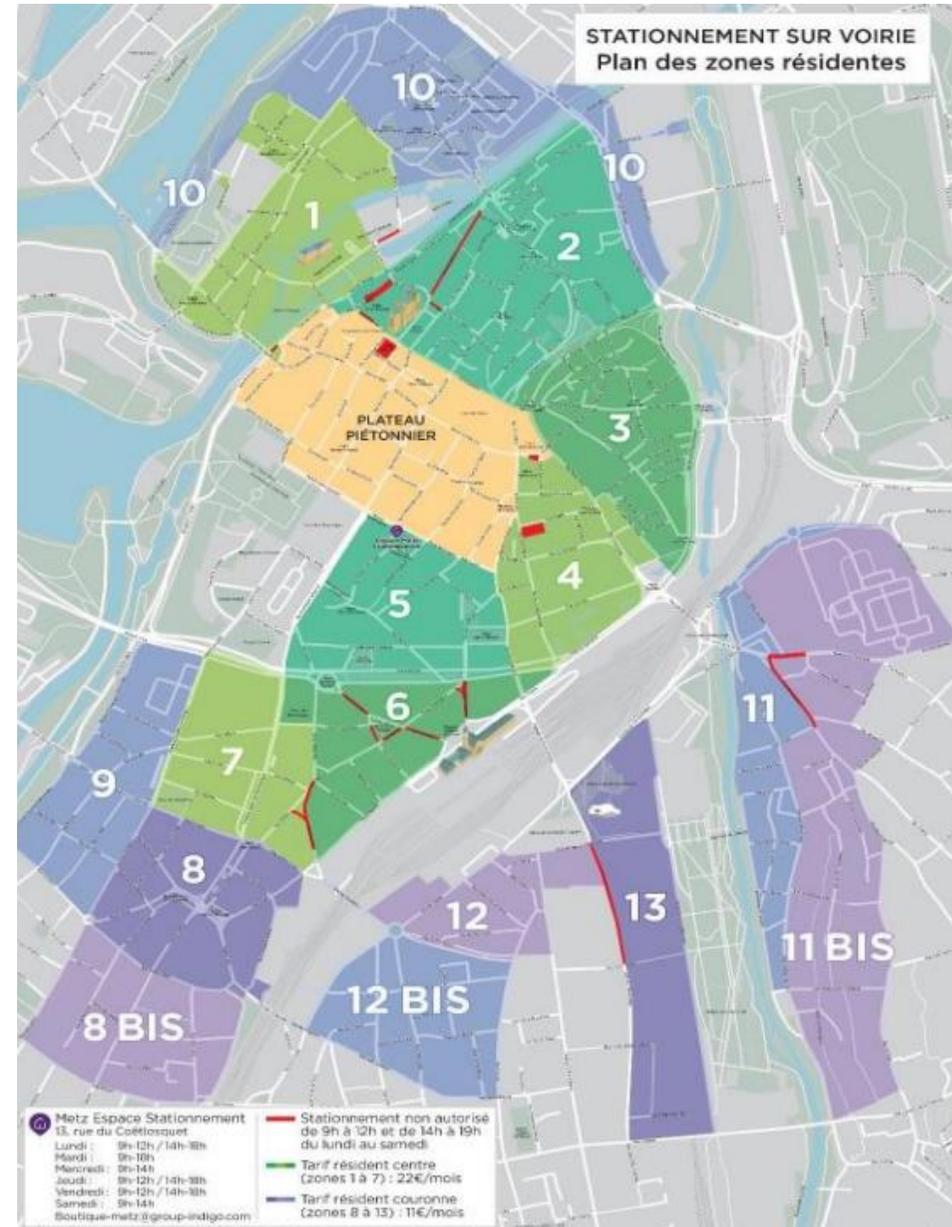
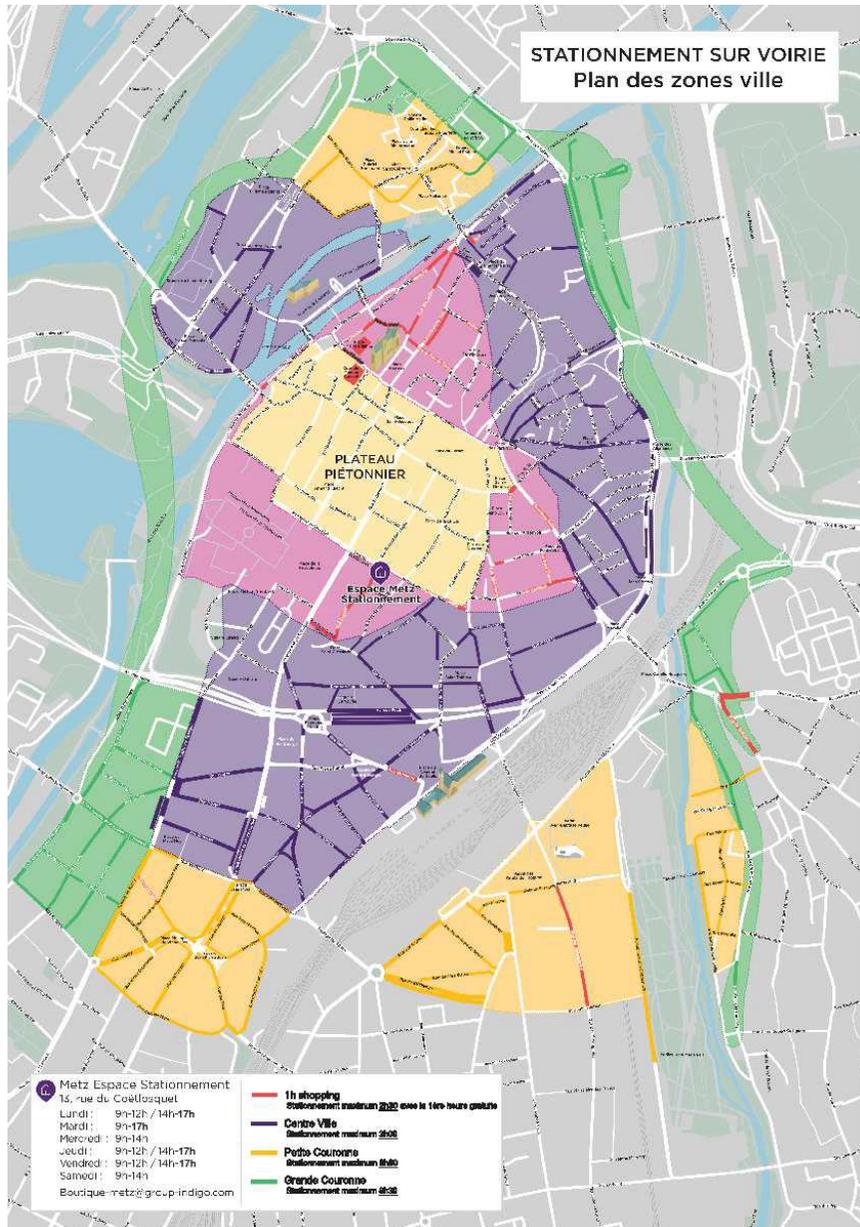
Voici les tarifs en vigueur modifié suite à la réorganisation du stationnement payant en mars 2021 :

1h Shopping		Centre Ville		Petite couronne	
Temps	€	Temps	€	Temps	€
1h00	Gratuit	18mn	0,50 €	32min	0,50 €
1h05	0,50 €	1h00	1,80 €	1h00	1,00 €
1h30	3,00 €	2h00	4,00 €	3h00	3,00 €
2h00	7,00 €	2h30	7,00 €	5h00	8,10 €
2h31	30,00 €	3h01	30,00 €	8h01	30,00 €

Grande Couronne		Piscine Lothaire	
Temps	€	Temps	€
32min	0,50 €	2h00	Gratuit
1h00	1,00 €	2h01	1,80 €
4h00	2,00 €	2h30	3,60 €
8h00	4,00 €	3h00	5,40 €
8h31	30,00 €	3h31	30,00 €

Evolution de l'organisation locale

A compter du 1^{er} octobre 2021, INDIGO a mis en place une nouvelle organisation avec la création d'une Direction Voirie traduisant un rééquilibrage de son organisation au profit de sa filiale Streeteo.



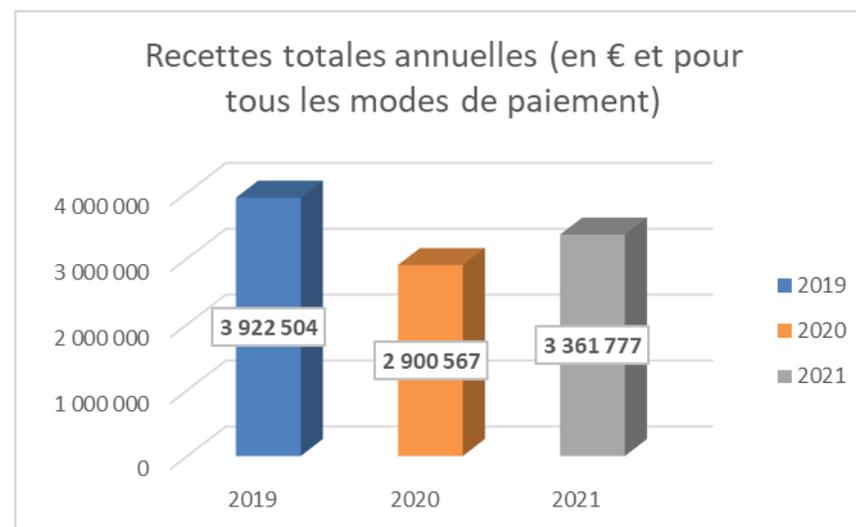
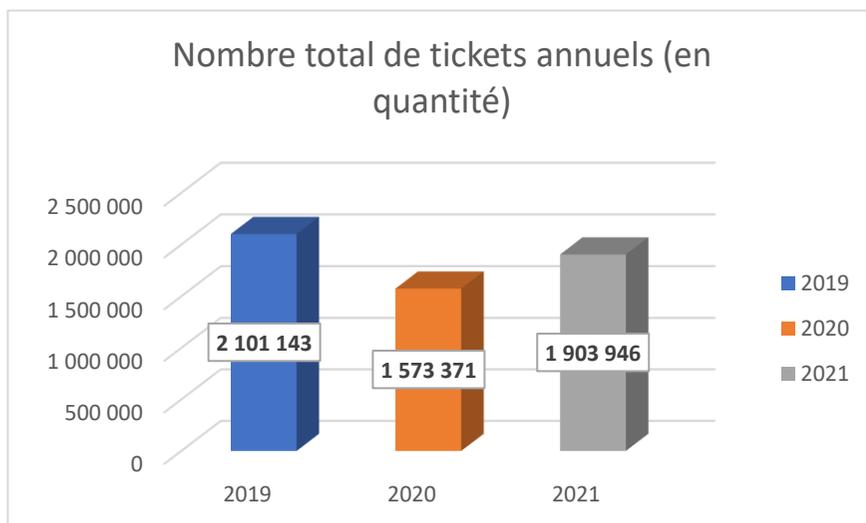
Fréquentation et recettes horaires

Les recettes collectées pour le stationnement payant toutes zones confondues s'élèvent à 3 361 365€ en 2021. Cela représente une hausse de 516 008€ soit +18.1% par rapport à 2020. Toutefois, les recettes ne sont pas revenues à leur niveau de 2019. Les 5 premiers mois de l'année sont dans la continuité de la fin d'année 2020, soit une reprise timide de la fréquentation et des recettes par jour inférieures à 10k€. Le pic le plus bas est atteint au mois d'avril et la reprise se fait progressivement jusqu'en septembre où les recettes quotidiennes dépassent à nouveau 12k€, chiffre comparable au début d'année 2020, avant la crise. Les 4 derniers mois de l'année 2021 ont été les plus forts enregistrés.

Il est à noter que les paiements dématérialisés augmentent à nouveau en 2021 pour atteindre 53% (NFC compris). La part est en augmentation de 5% par rapport à l'année précédente hors résident répartis ainsi :

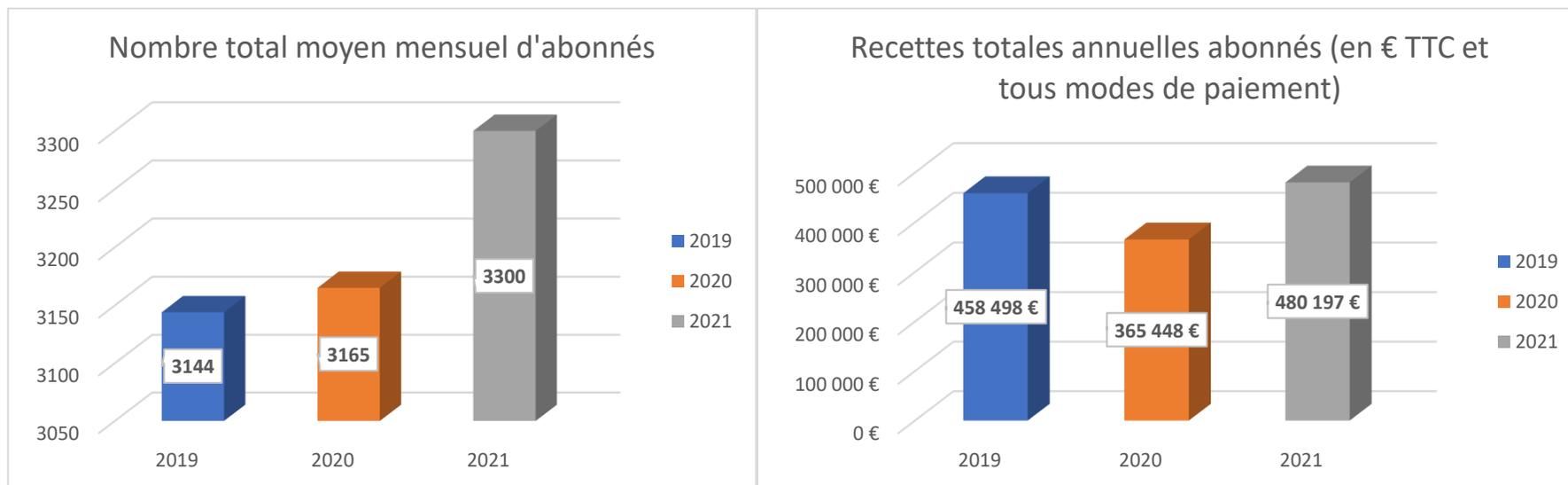
- 26,5% par NFC
- 21,9% via Easypark, qui profite le plus du transfert des usagers vers le paiement mobile.
- 4,7% via OPnGO
- 0,1% via Bonjour Metz

L'impact COVID au 1^{er} semestre 2021 a largement impacté la fréquentation des visiteurs malgré une augmentation de 21% en 2021 par rapport à 2020. Il persiste toujours un retrait de 10% soit près de 200 000 visiteurs de moins par rapport à une année pleine sans contrainte comme l'a été l'année 2019.



Fréquentation et recettes abonnés

Le nombre moyen d'abonnement mensuelle est en progression avec 3 300 abonnements en 2021 contre 3 162 en 2020. Les recettes abonnements sont en évolution de 31,4 % par rapport à 2020. Les recettes reviennent à un niveau équivalent à celle de 2019.



5. CONTROLE DU FPS

Suite à la loi MAPTAM de 2014 et la réforme du stationnement payant sur voirie intervenue le 1er janvier 2018, certaines infractions liées au stationnement payant ont été dépenalisées : l'absence et l'insuffisance de paiement du stationnement ne constituent plus des infractions pénales. L'amende pénale (PV) a disparu au profit d'une redevance d'occupation du domaine public, appelée Forfait de Post-Stationnement (FPS). La gestion du stationnement payant relève intégralement des collectivités territoriales qui ont désormais compétence pour déterminer le montant des FPS.

Concernant les Forfaits-Post Stationnement, le montant des recettes 2021 s'élève à plus de 1 347 671,55€. Celles-ci se répartissent de la manière suivante : 36% depuis Metz Stationnement et 64% depuis l'ANTAI lors de majoration de FPS. Le produit de ces recettes est reversé en majeure partie à la Métropole au travers d'une convention de reversement. En vertu de l'article L.2333-87 du CGCT et du décret n°2015-557 du 20 mai 2015, dans les Métropoles, la commune ayant institué la redevance de stationnement reverse l'intégralité des recettes forfaitaires post-stationnement à son EPCI, déduction faite des coûts liés à la mise en œuvre du forfait post-stationnement (pour Metz autour de 22% des recettes FPS totales en 2021).

Sur Metz, STREETEO qui s'occupe du contrôle et de l'apposition des FPS pour le compte INDIGO a réalisé les opérations suivantes durant l'année 2021 :

	En 2019	En 2020	En 2021
Nombre de contrôles	1 063 828	868 059	841 552
Nombre de Forfait Post-Stationnement (FPS)	104 710	74 499	76 415
Taux de FPS / Nombre de contrôles	9.8 %	8,58%	9,08 %
Nombre de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)	2 720	3 178	3 297
Taux de RAPO / FPS	2.6 %	4,2 %	4,31%
Nombre de dossiers en Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP)	95	109	147
Taux de CCSP / FPS	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%

En matière de respect, 9,08% des contrôles effectués sont suivis d'émission d'un Forfait Post-Stationnement (FPS), soit une légère hausse de 0,5% explicité par des actions plus ciblées des agents de contrôle. Toutefois, cela correspond à 1,3 FPS/place/mois (stable par rapport à 2020) pour une moyenne de 3 205 véhicules contrôlés par jour (légère baisse par rapport à 2020).

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

La maison du stationnement est ouverte le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 9h00 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 14h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 14h00.

Le personnel commercial est basé à la boutique Metz Stationnement, il centralise les demandes clients de l'ensemble du stationnement payant quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur. En 2021 pour le stationnement en voirie de Metz, le Service Relation Client a traité 705 demandes. A noter qu'à la fin de l'année 2021, Indigo a mis en œuvre un rappel téléphonique des clients dans les 48h de leur appel afin d'améliorer la satisfaction des clients.

7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

Conformément aux engagements pris afin de retrouver « Metz la commerçante », accueillante et attractive, a fortiori au regard du contexte actuel, avec la crise sanitaire qui perdure, la Ville de Metz a mis en œuvre au 30 mars 2021 une refonte de la politique de stationnement afin de :

- Faciliter l'accès au centre-ville avec des tarifs de stationnement plus attractifs, en créant des zones de stationnement "1 heure gratuite", facilitant les pratiques du "Click and Collect" en hypercentre et autour des centralités commerciales dans les quartiers (Queuleu, Nouvelle-Ville, Gare et Amphithéâtre) ;
- Inciter les chalands à venir à Metz en augmentant la durée maximale du stationnement sur la voirie : jusqu'à 2h30 pour le "Cœur de Ville" autour du plateau piétonnier (contre 1h30 auparavant) et jusqu'à 3h00 pour le centre-ville (contre 2h30 auparavant) ;
- Simplifier le stationnement à Metz en limitant le nombre de zones tarifaires différentes en remplaçant des places de stationnement sur la voirie "30 minutes gratuites" ou bien "50 minutes gratuites" par des places de stationnement "1 heure gratuite" ;
- Evolution du périmètre payant avec la réouverture de la place du Marché Couvert et la suppression de la place Jean-Paul II.

En complément de ces mesures, le dispositif « une heure de gratuité aux professionnels de santé » a été étendu aux cabinets et/ou professionnels de santé domiciliés dans l'Eurométropole de Metz et non plus uniquement dans la ville de Metz. A noter également que les structures dont l'activité principale est l'accueil ou l'accompagnement, sans hébergement, d'enfants handicapés peuvent maintenant en bénéficier pour leur véhicule.

A noter une forte recrudescence des actes de vandalisme en 2021, avec 489 interventions, soit une hausse de plus de 70% par rapport à 2020. Les équipes de Metz Stationnement ont réalisé 424 interventions en 2021 pour déboucher des horodateurs. Le procédé est simple : des individus mal intentionnés obstruent la goulotte de rendu-monnaie afin de récupérer la monnaie en cas d'annulation de transactions, ou de pièces non reconnues.

Plusieurs actions ont été menées afin de juguler ce problème, à savoir :

- Plusieurs dépôts de plainte auprès du commissariat de police. Un individu a été interpellé en flagrant délit.
- Mise en place d'une procédure, avec les équipes de contrôle, visant à tester chaque horodateur à l'aide de jetons tests. Cette action permet d'identifier au plus vite les appareils vandalisés et déclencher des opérations de maintenance dans le but de contenir la fraude et décourager les malfaiteurs en limitant leurs potentiels gains.



SERVICE GERE EN REGIE

LE CAMPING

CAMPING MUNICIPAL DE METZ										
Statistiques										
		Avril 15/04 au 30/04	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	%	Taxe de séjour
2020	Entrées	Fermeture Covid-19	Fermeture Covid-19	Fermeture Covid-19	3 447	3 366	1 560	8 373		
	Nuitées				5 105	5 073	2 485	12 663		
	RECETTES	Ouverture le 02 juillet 2020	Fermeture Covid-19	Fermeture Covid-19	49 422	57 624	31 566	138 612		6 229 €
2021	Entrées	Ouverture le 10 mai 2021	224	1 382	3 820	5 216	3 778	14 420	72,22%	
	Nuitées		404	2 147	5 160	7 202	5 317	20 230	59,76%	
	RECETTES		4 334	24 091	52 042	79 305	69 620	229 392	65,49%	10 071 €

Le Camping Municipal de Metz, classé 3 étoiles depuis le 08 octobre 2013, fait partie intégrante des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes, de mi-avril à fin septembre.

Le camping est géré réglementairement en régie directe par un Budget Annexe, cette gestion permettant de dégager le coût réel du service, celui-ci étant financé par les usagers.

Il convient de souligner que le site municipal est avant tout un camping de passage (2 nuits sur place en moyenne) où s'arrêtent les estivants (une vingtaine de nationalité dont essentiellement des Hollandais, Allemands, Belges et Français) partant vers le sud de la France.

Une aire de stationnement gratuite de camping-car devant le camping (allée de Metz Plage).

EXERCICE 2021

La surface est macadamisée et dotée d'une borne de distribution d'eau potable gratuite et d'une fosse de vidange. Huit places de stationnement ont été matérialisées au sol. Celle-ci draine en effet un nombre croissant d'attelages et de campings cars qui stationnent gratuitement et en dehors des 8 espaces réservés et qui prélèvent gratuitement sur une saison, entre 1500 et 1800 litres d'eau sur la borne installée à cet endroit. Depuis 2010 les campeurs seront assujettis au paiement de la taxe de séjour, alors qu'elle n'est pas appliquée à l'extérieur.

Bilan de la saison touristique du camping municipal 2021

L'ouverture en 2021 a été reportée au 10 mai en raison de la situation sanitaire et la saison a été rythmée par des restrictions successives et une météo capricieuse qui a conduit à diminuer à plusieurs reprises notre capacité d'accueil (du 15 au 18 juillet le camping a condamné 100 places sur 150).

Après un démarrage plutôt décevant, la fréquentation de cette saison a finalement été supérieure aux attentes avec un mois de septembre exceptionnel (clientèle de seniors).

On a pu constater qu'il y a eu beaucoup de réservations de dernière minute car la clientèle a suivi l'évolution de la pandémie, des réglementations mais aussi de la météo pour réserver dans les meilleures conditions.

Un début de saison 2021 perturbé par la crise sanitaire mais nettement meilleur qu'en 2020.

Les touristes apprécient toujours les expositions au Centre Pompidou-Metz, le Festival Constellations et les Fêtes de la Mirabelle.

Une nette amélioration de la fréquentation par rapport à 2020 sans toutefois retrouver le niveau de 2019.

Le nombre de nuitées enregistrées s'est élevé à 20.230 soit une hausse de 60% par rapport en 2020 mais c'est un chiffre en retrait par rapport à 2019 (- 64%)

L'écart avec 2019 est un peu moins important (-34%) si l'on observe **le nombre d'entrées qui est de 14.420.**

Une majorité de visiteurs Néerlandais

Concernant l'origine géographique des touristes, on retrouve cette année encore la traditionnelle **prédominance néerlandaise qui représente 40,8 % des clients.**

EXERCICE 2021

Parmi les autres visiteurs : les Français (25,8 %), les Allemands (22,8 %) et 10.6% d'étrangers provenant de 22 pays différents

Un chiffre d'affaires en hausse mais toujours en retrait par rapport à la période avant Covid

Malgré la météo grise et fraîche, le camping n'a pas désempilé en août et septembre. Le chiffre d'affaires s'élève à 229 392€ T.T.C (ouverture du 10 mai au 30 septembre 2021 - **COVID**), contre 138 612 € TTC en 2020 (ouverture du 02 juillet au 30 septembre 2021 - **COVID**) et 322 010€ TTC en 2019 (ouverture du 15 avril au 30 septembre 2019).

Une compensation de 141 010€ pour les pertes de recettes a été alloué au mois de décembre par le Ministère chargé des comptes publics pour le camping pour la saison 2020.

La répartition des effectifs par emploi métiers s'établit comme suit :

- . 1 responsable (personnel mairie)
- . Hôtesse de caisse : 3 saisonniers et 1 personne détachée des piscines (personnel mairie)
- . Veilleurs de nuit : 2 saisonniers
- . Agents de placement et d'accueil : 8 saisonniers
- . Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs (personnel mairie)

Pistes d'amélioration du service pour 2021 :

Pas d'investissement au camping pour 2021.

Budget fonctionnement camping 2021 : **88 210€**

Budget investissement camping 2021 : **0€**